



## Formation Entraîneur Fédéral 1<sup>er</sup> Degré

### **PRESENTATION GENERALE**

Elle se décompose en deux modules distincts d'une durée de 5 jours chacun :

**Le module 1 → EF 1 «Perfectionnement du joueur»,** développe les connaissances nécessaires pour faire progresser les joueurs (euses) en structurant l'entraînement. Il est considéré comme un tronc commun à toutes les formations d'Entraîneur Fédéral (volley-ball, beach volley, jeunes).

**Le module 2 → EF1 «Conduite d'équipe»** permet de mieux connaître les organisations collectives, la conduite d'équipe, la gestion de projets en volley-ball de salle pour les adultes.

#### **Public concerné :**

Entraîneur d'équipe senior évoluant au niveau fédéral Nationale 3 et Nationale 2.

#### **Objectifs de la formation :**

Donner les compétences nécessaires à l'encadrement d'une équipe de Nationale à vocation compétitive.

La formation est dirigée par les Formateurs Animateurs de Réseau sous la responsabilité du directeur des formations.

#### **Compétences majeures développées :**

- Observation à l'entraînement et en match. Savoir analyser les comportements individuels et collectifs.
- Planifier/programmer.
- Développer la culture Volley-Ball (*Historique, tendances du Haut niveau, rencontres avec formateurs experts...*).
- Conduite d'équipe : construction et direction d'une équipe à l'entraînement et en match, organisations collectives, managérat.
- Rassembler, mobiliser les énergies autour de projets communs.

#### **Conditions à remplir :**

Etre majeur, licencié(e) FFVB dans l'année en cours, titulaire de la qualification ER 2

Pour entrer en formation EF1, et afin de diminuer les disparités de niveau des candidats préjudiciables au bon déroulement de celle-ci, chaque candidat devra fournir lors de son inscription **une fiche de validation d'entrée en formation d'entraîneur fédéral**, signée et tamponnée par le Formateur Animateur de Réseau (F.A.R.) de sa zone technique.

Le F.A.R. pourra déléguer cette évaluation à un cadre technique sportif évaluateur (CTS-R ou cadre fédéral), mais reste le signataire des fiches d'évaluation.

Cette fiche sera validée par le Formateur Animateur de Réseau :

- Soit après accord entre le Formateur Animateur de Réseau et le cadre technique de la région du candidat.
- Soit après que le candidat ait suivi une séquence d'évaluation pratique avec le Formateur Animateur de Réseau (CRE, club...).
- Soit si le candidat peut justifier de l'encadrement en responsabilité durant 2 saisons d'une équipe engagée au moins dans un championnat régional.



Cette validation obligatoire a pour but de vérifier que le candidat à la formation est capable de gérer :

- L'animation d'un groupe et d'une situation.
- La circulation de balle et des joueurs.
- La notion de mise en place et maintien d'un rythme de travail propice à une acquisition.
- L'utilisation des techniques d'entraîneurs.
- La compréhension et la mise en place des procédures d'entraînement.
- Les bases du managérat.

**Durée :**

2 fois 5 jours, ou 10 jours consécutifs, soit 70 heures.

• **Evaluation de la formation:**

○ **Evaluation en fin de formation**

Une épreuve certificative est organisée à la fin de chaque stage de formation :

- **Module 1 : Formation du joueur :**

\*Questionnaire portant sur les points importants de la formation.

\*Séquence vidéo à analyser

- **Module 2 : Conduite d'équipe :**

\*Questionnaire portant sur les points importants de la formation.

\*Séquence vidéo à analyser

A l'issue de la formation, le candidat reçoit la mention « satisfaisant » ou « insuffisant ».

L'obtention de l'EF1 reste subordonnée à l'obtention de la mention « **SATISFAISANT** » sur chacun des modules.

Avoir la mention « **INSUFFISANT** » sur un, au moins, des deux modules renvoie le candidat à un complément de formation ciblée et une évaluation ultérieure par le Formateur Animateur de Réseau référent (le même qui a réalisé l'évaluation pour se présenter en formation) ou à se présenter à nouveau sur ce module de formation.

Avoir la mention « **INSUFFISANT** » sur les deux modules renvoie le candidat à présenter à nouveau les 2 modules de formation.

○ **Evaluation terminale :**

**Le candidat devra réaliser après avoir suivi les 2 modules, un dossier de 10 à 12 pages sur l'équipe entraînée.**

Ce dossier doit comporter une photo, l'adresse mail et postale du candidat et porte sur :

- Présentation du club (licenciés, équipes, historique rapide, budget..).
- Rôle du candidat dans le club.
- Présentation de l'équipe entraînée (joueurs, niveau saison précédente, niveau actuel, créneaux d'entraînement, temps d'entraînement, répartition de ceux-ci ....).
- Système de jeu de l'équipe entraînée : logique de jeu, raisons d'organisation, points forts, points faibles, situation par rapport aux caractéristiques du championnat ....
- Approche de la compétition : préparation, briefing, débriefing, réunions bilan ?
- Caractéristiques du comportement de l'équipe en match, points forts, points faibles, utilisation au managérat de ces caractéristiques par le coach.
- Projets pour la saison prochaine.



### **Certification :**

Pour obtenir son diplôme, le candidat devra :

- **valider les 2 modules avec la mention « satisfaisant »** (dans le cas contraire, un aménagement individualisé sera à effectuer)
- **réaliser un dossier de 10 à 12 pages sur l'équipe entraînée en 6x6 :**
  - \*dans le cas où l'entraîneur doit couvrir une obligation d'équipe (ex : Nat 3), il a la saison en cours pour rendre le dossier
  - \*dans le cas où l'entraîneur n'a pas d'obligation, il a au maximum 2 saisons pour rendre le dossier

Si l'entraîneur veut valider son diplôme après le délai de 2 saisons, il devra refaire l'un des 2 modules au choix et rédiger le dossier.

### **Validité du diplôme :**

**Revalidation tous les 4 ans** par la participation à une journée ou un séminaire de formation continue organisé par la Direction des Formations.

Obligation de diplôme au niveau des championnats nationaux.

### **Evolutions possibles :**

- Brevet d'Etat d'Educateur 1<sup>er</sup> degré spécifique Volley-Ball (BEES 1) (*sous condition de détention de la partie commune*), diplôme d'état JEPS (DEJPS) mention volley et beach.
- Possibilité d'accéder à la formation EF2 si mention «Satisfaisant» aux 2 modules EF1.
- Possibilité d'accéder au module EF Jeunes si mention «Satisfaisant» au module 1 EF1.
- Possibilité d'accéder au module EF Beach si mention «Satisfaisant» au module 1 EF1.

### **Responsable du dossier d'inscription**

Laurence PLASSE, Assistante formations DTN.

### **Coordonnateur**

Responsable Formateur Animateur de Réseau de la zone technique.

### **Dates et Lieux**

Définis dans le calendrier national de formation

### **Nombre de stagiaires**

De 8 à 25 personnes pour les stages différenciés, 50 personnes pour les stages uniques.

### **Frais pédagogiques de formation**

Voir « plaquette planning » et « fiches d'inscription » sur la page formation du site FFVB. Les tarifs incluent la fourniture de documents Fédéraux.

Les frais de formation peuvent être pris en charge par un organisme financeur de formation (AGEFOS ou autres...).

### **Date limite d'inscription**

30 jours avant le début du stage.